

VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20260716-2026-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026

Publication : 27/07/2026

Délibération du Conseil Municipal

JEUDI 16 JUILLET 2026

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 6 juillet 2026 transmis par voie électronique le 10 juillet 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique le 16 juillet 2026 à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents (20) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Cyrille CAPELLE, Isabelle KLOTZ, Franck PLÉSANT, Jocelyne VALLÉJO, Cédric COUTURIER, Fabienne SAGEOT, Françoise ASSELIN, Willi GOIK, Azzedine BAZID, Laurent VAUDRY, Sophie BELLANGER, Marie-José LEQUIEN, Laurent GROGNET, Amélie DEGUINE, Emmanuel MALLET, Zaïna DESCAMPS, Richard MAUBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir (9) :

Thiéry MARTIN a donné pouvoir à Christine LESUEUR,
Brigitte MARTIN a donné pouvoir à Amélie DEGUINE,
Laurent PRÉVOST a donné pouvoir à Azeddine BAZID,
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Laurent VAUDRY,
Nicolas COURTIN a donné pouvoir à Jocelyne VALLEJO,
Gaëlle COURTOIS a donné pouvoir à Sophie BELLANGER,
Sofia SAÏD-LALOUANI a donné pouvoir à Cédric COUTURIER,
Oumar FALL a donné pouvoir à Joël DECOUDRE,
Pascal ROGER a donné pouvoir à Richard MAUBERT

Etaient absents (0) :**2026-128****RESSOURCES HUMAINES : adoption du tableau des effectifs 2026.**

Madame Pascale DUPUIS, Maire déléguée de Le Fossé, et adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires et des Ressources Humaines expose à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Le tableau des effectifs permanents pour l'année 2026 a été adopté par délibération du 30 avril 2026 et il est nécessaire de procéder à son actualisation compte-tenu des circonstances ci-après :

-suppression d'emplois permanents intervenus au sein des services communaux, après avis du comité social territorial du 18/06/2026 à savoir :

- 6 emplois supprimés suite à des départs à la retraite
- 1 emploi supprimé suite à une intégration directe dans le cadre d'emplois de la police municipale,

- 4 emplois supprimés suite au recrutement de l'assistante de facturation eau et assainissement et du responsable de la médiathèque, ces recrutements ayant permis de réorganiser les missions mais ayant également conduit à la suppression de postes devenus sans objet,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20260716-2026-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026

Publication : 27/07/2026

- création de 3 emplois permanents à temps complet adoptées afin de répondre aux besoins identifiés dans les services et de garantir la bonne exécution des missions essentielles de la commune,

Il est proposé de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs permanents 2026 :

TABLEAU DES EMPLOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20260716-2026-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 27/07/2026

Publication : 27/07/2026

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/01/2026	POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES AU 01/01/2026	POSTES POURVUS PAR DES NON TITULAIRES AU 01/01/2026	NBR DE POSTES A TEMPS NON COMPLET
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur général des services	A	1	1		
TOTAL		1	1		
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	0		
Attaché	A	1	1		
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	4	4		
Rédacteur	B	4	4		
Adjoint Adm. Principal 1 ^{ère} cl	C	3	3		
Adjoint Adm. Principal 2 ^{ème} cl	C	2	1		
Adjoint Administratif	C	5	4	1	
TOTAL		20	17	1	
POLICE MUNICIPALE					
Brigadier chef principal de Police Municipale	C	1	1		
Gardien Brigadier de Police Municipale	C	1	1		
TOTAL		2	2		
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien territorial	B	1	0	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	8	8		
Agent de maîtrise	C	11	3		
Adjoint Tech. Principal 1 ^{ère} cl	C	6	4		
Adjoint Tech. Principal 2 ^{ème} cl	C	25	23		1
Adjoint Technique Territorial	C	14	11		
TOTAL		65	49	1	1
FILIERE CULTURE					
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	1
TOTAL		2	1	1	1
FILIERE MEDICO- SOCIALE					
Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 1 ^{ère} cl	C	4	4		
Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2 ^{ème} cl	C	1	1		
TOTAL		5	5		
FILIERE ANIMATION					
Animateur territorial	B	2	0		
Adjoint d'anim. Principal 1 ^{ère} cl	C	2	2		
Adjoint d'anim. Principal 2 ^{ème} cl		1	1		1
Adjoint d'animation	C	3	3		3
TOTAL		8	6		4
FILIERE SPORTIVE					
Educateur Ter. Des Activités Physiques et Sportives	B	2	1	1	
TOTAL		2	1	1	0
Total général		105	82	4	6

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20260716/2026-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026
Publication : 27/07/2026

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/01/2026	SECTEUR ACTIVITE	TYPE DE CONTRAT
Adjoint technique territorial	C	2	Services Affaires scolaires et Médiathèque Service Entretien des bâtiments communaux	CDD ARTICLE L. 332-23-1°
TOTAL		2		

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

GRADE OU EMPLOI	CAT.	POSTES BUDGETES AU 01/01/2026	SECTEUR ACTIVITE	TYPE DE CONTRAT
Adjoint du patrimoine	C	1	Médiathèque	CDD ARTICLE L. 332-23-2°
Adjoint technique	C	20	Services Techniques Ecoles, Service Jeunesses et Sport	CDD ARTICLE L. 332-23-2°
Adjoint d'animation	C	40	Service Jeunesse et Sport	CDD ARTICLE L. 332-23-2°
TOTAL		61		

AUTRES POSITIONS

Disponibilités pour convenances personnelles	CAT.	Effectifs
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1
Agent de maîtrise territorial	C	1
Adjoint technique territorial	C	1
Adjoint technique principal 2ème cl	C	1
Adjoint technique principal 1ère cl	C	1
TOTAL		5

Le conseil municipal est invité à délibérer

Après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, (29 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »), le conseil municipal décide d'adopter le tableau des effectifs 2026 ci-dessus et précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20260716-2026-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 27/07/2026

Publication : 27/07/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Pascale DUPUIS
 Secrétaire de séance

Christine LESUEUR
 Maire de FORGES-LES-EAUX

**Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission
 Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception
 Préfectoral porté en entête de la présente délibération et
 De sa publication par voie d'affichage numérique**

Christine LESUEUR
 Maire de FORGES-LES-EAUX

Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 27 07 2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.